



Juin 2017 - Zoom sur les ressources humaines internationales et le droit du travail en Pologne

EDITO

La Pologne, porte d'entrée vers l'Europe centrale et orientale

Membre de l'OCDE depuis 1996 et de l'Union Européenne depuis 2004, la Pologne a été, depuis son adhésion, l'une des économies les plus dynamiques d'Europe centrale et orientale.

Pouvant s'appuyer sur le plus grand marché intérieur de la région avec 38,4 millions d'habitants et un PIB de 427,74 Mds €, la Pologne constitue désormais une porte d'entrée prisée vers les marchés d'Europe centrale et orientale.

Forte présence des entreprises françaises en Pologne

19 000 entreprises françaises exportent vers la Pologne chaque année.

Et surtout on retient ce chiffre : **889 entreprises françaises sont implantées dans le pays**. Elles représentent 200 000 emplois et un chiffre d'affaires évalué à 31 090 M€.

Vous avez des équipes sur place ou vous avez la responsabilité des RH en Pologne ?

KARTEA vous propose de participer à notre prochaine formation sur le droit du travail en Pologne qui aura lieu le 24 octobre prochain à Paris, n'hésitez pas à vous inscrire !

[Découvrez le programme complet en cliquant ici.](#)

Pologne et salaire minimum : le saviez-vous ?

La Pologne, pays appartenant à l'Union Européenne, bénéficie d'une législation encadrant le salaire minimum depuis 15 ans (loi parue en 2002). **Le salaire minimum s'applique à toutes les entreprises**, quel que soit leur secteur d'activité.

Depuis 2007, le salaire minimum a doublé !

Il est passé de 935 zlotys au 1er janvier 2007 à 2000 zlotys au 1er janvier 2017. Néanmoins, les 2000 zlotys ne représentent que 465 € brut, duquel seront déduits les charges sociales et l'impôt sur le revenu.

A titre de comparaison, le salaire moyen brut a augmenté de 2700 zlotys en 2007 à 4300 zlotys en 2017. Une progression de 60%, qui cache bien des disparités entre la capitale et les autres villes de Pologne.

[En savoir plus sur le droit du travail en Pologne](#)

Temps de travail en Pologne

Horaires de travail :

Maximum 8 heures / jour et en moyenne maximum 40 heures/ semaine sur 4 mois.

Heures supplémentaires

Le temps de travail maximum est de 48h/semaine :

- Maximum : 150h/an
- Majoration : 50%
- Majoration : 100% (nuit, dimanche ou jours fériés)

Congés payés

Les congés payés sont déterminés selon la durée totale d'expérience professionnelle (tous employeurs confondus, y compris les années d'enseignement secondaire et/ou supérieure) :

- 20 jours/ an jusqu'à 10 ans d'expérience professionnelle
- 26 jours/ an pour plus de 10 ans d'activités

Le maintien de salaire pendant les congés payés est prévu.

Il est possible de fractionner les congés, à la demande du salarié, avec une période minimale de 14 jours.

Nos formations en juin 2016 :

8 juin	Droit du travail en Allemagne
20 juin	Droit du travail au Royaume-Uni
21 juin	Droit du travail en Espagne
22 juin	Droit du travail en Belgique
28 & 29 juin	Package de rémunération internationale

Nos prochaines formations :

7 & 8 septembre	Savoir gérer la paie à l'international
12, 13, 14 septembre	Pilotage de la mobilité internationale - niveau 2
26 septembre	Droit du travail aux Etats-Unis
28 septembre	Droit du travail en Italie
29 septembre	Droit du travail aux Pays-Bas
3 octobre	Droit du travail en Allemagne
5 octobre	Droit du travail au Royaume-Uni
24 octobre	Droit du travail en Pologne

[Voir toutes nos formations](#)

Jours fériés

Il existe 13 jours fériés payés.

[En savoir plus sur le droit du travail en Pologne](#)

Conditions d'accès à l'emploi en Pologne

Pour un séjour de **plus de trois mois**, il est nécessaire de procéder à l'enregistrement du séjour auprès des autorités polonaises, il faut se présenter à l'office de voïvodie (Urząd Wojewódzki).

Depuis janvier 2007, le marché du travail polonais a été ouvert aux ressortissants de l'Union européenne, qui n'ont désormais **plus besoin d'une autorisation du travail**. Les conditions d'accès au marché de l'emploi sont celles prévues par la réglementation de l'Union européenne.

Concernant le **conjoint**, les opportunités sont limitées. Elles existent parfois dans les universités ou des sociétés polonaises à capitaux mixtes. Quelques rares possibilités de cours de français à l'Institut de Varsovie et de Cracovie sont offertes (si l'intéressé est titulaire d'un diplôme d'enseignement).

[En savoir plus sur le droit du travail en Pologne](#)

Taux de cotisations en Pologne

Les cotisations salariales en Pologne s'élèvent en 2017 à 22,71%, tandis que les cotisations patronales s'élèvent à 22,67%.

[En savoir plus sur le droit du travail en Pologne](#)

KARTEA - RESSOURCES HUMAINES INTERNATIONALES

12, avenue des Près - 78180 Montigny le Bretonneux

01 75 21 32 29 - contact@kartea.fr

www.kartea.fr

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)